



RÉSIDENCE SAINT VINCENT

GIVORS



Reconnue d'utilité publique



## BIENVENUE À VOUS !

Toutes les équipes de la résidence *Saint Vincent* vous souhaitent la bienvenue. Chaque personne est là pour que votre installation et votre quotidien se passent au mieux et que la prise en charge de vos soins se déroule dans le confort et la sécurité.

Les informations de ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de la résidence, la manière dont se déroulent les repas, les activités qui vous sont proposées et les modalités de prise en charge des soins. Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Confort, sécurité et bien-être sont les buts de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

**La direction**



## DOUCEUR DE VIE

**S**ituée au centre de Givors, la résidence *Saint Vincent* entretient des relations suivies avec la crèche, les écoles et le centre social, qu'elle invite régulièrement à venir vous rencontrer.

Elle doit son nom à l'hôpital et à l'orphelinat de la Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul qui occupaient les lieux autrefois.

**Vous êtes 113 résidents à y vivre de manière permanente.**

Un espace particulier accueille 29 personnes ayant des troubles cognitifs ou mnésiques. La communication, l'accompagnement, les animations proposées et les soins sont organisés et adaptés en fonction des besoins de ces personnes.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que, de l'assistante administrative au médecin, de l'agent d'entretien à l'aide-soignante, vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits et libertés.



## CHEZ VOUS, POUR VOUS

**D**'une superficie de 20 à 22 m<sup>2</sup>, les 113 chambres sont toutes équipées d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche à l'italienne et toilettes.

Si les gestes quotidiens et les déplacements vous sont devenus difficiles, le personnel vous aidera dans les actes de la vie de tous les jours.

Pour vous sentir en toute sécurité, vous avez à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Chaque chambre est équipée d'un téléviseur à écran plat, fourni par l'établissement. Nous pouvons vous installer le téléphone si vous le désirez.

Aménagée avec du mobilier et un lit spécialement adaptés aux difficultés de l'âge, cette chambre est la vôtre. Vous pouvez vous y installer avec vos petits meubles et vos objets personnels.

Dans votre chambre, vous êtes chez vous, vous y recevez votre famille ou vos amis, quand vous le désirez, dans le respect des horaires du règlement de fonctionnement de l'établissement. Vous pouvez naturellement refuser de recevoir une personne que vous ne souhaitez pas voir.

Pour entrer dans votre chambre, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, seul, avec d'autres résidents, avec des amis ou vos proches. Vous pouvez aussi sortir déjeuner et même partir en week-end avec votre famille. Prévenez-nous simplement de votre absence.



## À SAVOIR

- **Le ménage** est régulièrement fait dans chacune des chambres, et chaque fois que cela est nécessaire. Il est réalisé quotidiennement dans toutes les pièces communes.
- **Le nettoyage du linge de maison** comme les serviettes de toilette, les draps, le linge de table et le blanchissage de vos vêtements personnels sont réalisés toutes les semaines. Il convient de marquer vos affaires personnelles avec des étiquettes à votre nom.
- **Pour votre linge délicat** comme les robes, les lainages ou les manteaux, c'est à vous d'en prévoir le nettoyage, avec l'aide de votre famille si nécessaire.
- Chaque jour, **le courrier** est distribué par le personnel. Vous pouvez déposer à l'accueil ou faire déposer par un membre du personnel les lettres que vous souhaitez envoyer, préalablement affranchies.
- **Les travaux quotidiens** de la résidence et du jardin sont pris en charge par l'ouvrier d'entretien.
- **Pour les offices** ou si vous souhaitez un moment de recueillement, un lieu de culte est à votre disposition.
- Il existe **un salon de coiffure** au sein de l'établissement. Un coiffeur extérieur est présent une journée par semaine. Vous pourrez également faire appel à votre coiffeur ou toute autre personne de votre entourage si vous le souhaitez.
- Vous pourrez faire venir à la résidence les pédicures, podologues et esthéticiennes de votre choix, les frais restant à votre charge.



## VOTRE BIEN-ÊTRE

Les 60 salariés de la résidence *Saint Vincent* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, les soins et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque personne de l'établissement fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. En cas de difficultés, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier** comprend un gérant de cuisine, des cuisiniers, des agents des services logistiques et un ouvrier d'entretien.
- **L'équipe de soins** comprend un médecin coordonnateur, une infirmière coordinatrice, un psychologue, des infirmier(e)s diplômé(e)s d'État, des aides-soignant(e)s, des aides médico-psychologiques, des agents de soins, un kinésithérapeute et un animateur(trice).
- **Le service administratif** comprend, outre la direction, un responsable hôtelier et vie sociale, deux secrétaires et un agent d'accueil pour répondre à vos demandes.

### Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez. Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration. Tous les menus sont élaborés sur place et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez à partager votre repas. Il suffit d'en informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance.

Déjeuners et dîners sont servis au restaurant. En fonction de votre état de santé, et à la demande du médecin et du personnel soignant, les repas peuvent vous être servis en chambre.

- Le petit déjeuner en chambre ou au salon à partir de 7h45.
- Le déjeuner à 11h30.
- Le goûter de 15h à 15h30.
- Le dîner à 18h15.

### Vos activités

Quelles activités préférez-vous ? Des ateliers pour exercer votre mémoire ? Des activités manuelles comme la peinture ou la poterie ? Ou encore confectionner un gâteau, participer à une chorale, pratiquer de la gymnastique douce pour vous maintenir en forme ?

Notre programme d'activités est varié : pétanque, atelier cuisine, cinéma, jeux de société, chants...

Vous y participez selon vos souhaits. Toutes ces activités sont proposées et organisées par un animateur professionnel.

Le programme des activités est affiché à l'accueil de la résidence et à chacun des étages.

À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, les salons, l'accueil et les terrasses sont à votre disposition.



## QUALITÉ DES SOINS

La résidence *Saint Vincent* a signé une convention tripartite avec le Conseil Général du Rhône et l'Agence Régionale de Santé. Elle garantit la qualité des soins prodigués et des personnels engagés.

Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement. Il supervise l'équipe soignante, sous la responsabilité et l'autorité administratives de la direction. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs que vous avez choisis (votre médecin traitant, vos médecins spécialistes, votre kinésithérapeute, votre podologue par exemple) et les soignants de l'établissement. Il veille à ce que vous bénéficiiez des soins (y compris urgents) que votre état de santé nécessite, tout au long de votre séjour. Ses horaires de présence dans l'établissement vous seront communiqués. Vous avez par ailleurs l'entière liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant à qui il sera proposé la signature d'un contrat-type réglementaire portant sur les conditions de son intervention au sein de la résidence.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier médical conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé, le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.



## ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE

**A**vant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer. Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre livret de famille ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- les justificatifs de vos pensions de retraite ;
- vos justificatifs de ressources : votre dernier avis d'imposition ; vos 3 derniers relevés bancaires ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant.

Le tarif mensuel comprend l'hébergement, la restauration, les soins d'aide aux actes de la vie quotidienne et les soins infirmiers, l'animation, l'entretien de votre linge, l'entretien de la résidence et les services administratifs.

Le téléphone, les services de prestataires extérieurs ne sont pas compris dans ce prix.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée à l'aide sociale.

En fonction de votre santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement social (ALS) ;
- l'aide sociale ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Vous pouvez, si vous le souhaitez, déposer vos objets de valeur dans le coffre de la résidence.

## UNE ÉQUIPE À L'ÉCOUTE

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Sachez également que la résidence fait partie du réseau de gérontologie local qui est composé d'établissements et de services de soins publics et privés locaux et d'organismes sociaux.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Il existe aussi un **Conseil de la Vie Sociale**, composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel, auprès duquel vous pouvez vous adresser.

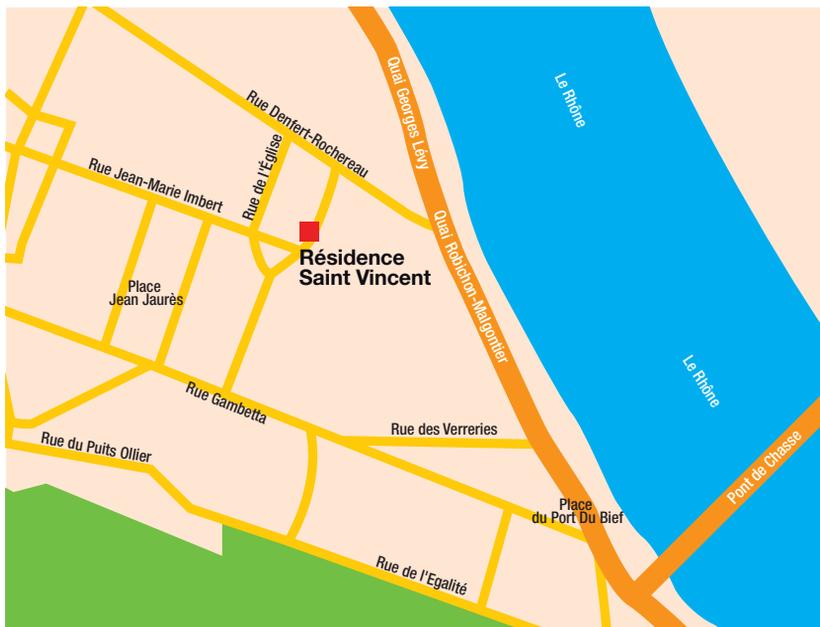
Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Afin de garantir l'exercice effectif des droits du résident et de prévoir tout risque de maltraitance, il est remis au résident un contrat de séjour et, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, et le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Enfin, la direction s'engage à vous tenir informé(e), mais aussi à informer vos proches de tous les changements à venir qui pourraient concerner des travaux d'amélioration.

### Accès à vos données personnelles informatisées

- Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de vos données nominatives.
- Vos données de santé pourront être hébergées, avec votre consentement, chez un hébergeur externe à l'établissement disposant d'un agrément ministériel.
- Vous avez le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent sur demande adressée aux personnels habilités.



**Moyens d'accès :** **Route :** autoroute A7, A47 direction Saint-Étienne / Givors, sortie Givors centre • **SNCF :** gare Givors Ville • **Bus :** réseau urbain TCL – Renseignements sur Internet : <http://www.tcl.fr>.

### *Saint Vincent*

## Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

4, place de l'Église – 69700 Givors

Téléphone : 04 78 73 03 26 – Fax : 04 78 73 08 41

Courriel : [saintvincent@fondationpartageetvie.org](mailto:saintvincent@fondationpartageetvie.org)



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 117 établissements et près de 6 375 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



[fondationpartageetvie.org](http://fondationpartageetvie.org)